

Compte rendu de la séance du 05 avril 2019

Président : BOURDIER Christian
Secrétaire : BOUTY Patricia

Présents :

Monsieur Christian BOURDIER, Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur William NAFZIGER, Monsieur Jean-Paul LOUMEAU, Monsieur Morad SALMI, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

Excusés :

Madame Jennifer PALMER

Réprésentés :

Madame Marie-Laure PORTIER-HERREYRE par Monsieur Jean-Paul LOUMEAU

Secrétaire(s) de la séance:

Patricia BOUTY

Ordre du jour:

Vote du Budget:

- 1- Vote du Compte de Gestion 2018
- 2- Vote du Compte Administratif 2018
- 3- Affectation Résultat
- 4- Fiscalité Directe Locale
- 5- Vote du Budget 2019
- 6- Indemnités des élus
- 7- Questions diverses

Délibérations du conseil:

approbation du compte de gestion - doulezon (DE 2019 018)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOURDIER Christian, Maire de la Commune

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à DOULEZON, les jour, mois et an que dessus.

approbation du compte administratif - doulezon (DE 2019 019)

Hors de la présence de BOURDIER Christian, Maire de la Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de NAFZIGER William, doyen en âge

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par BOURDIER Christian après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	16 252.98			12 112.38	16 252.98	12 112.38
Opérations exercice	232 359.43	246 321.53	173 191.83	242 086.27	405 551.26	488 407.80
Total	248 612.41	246 321.53	173 191.83	254 198.65	421 804.24	500 520.18
Résultat de clôture	2 290.88			81 006.82		78 715.94
Restes à réaliser	5 877.73	10 800.00			5 877.73	10 800.00
Total cumulé	8 168.61	10 800.00		81 006.82	5 877.73	89 515.94
Résultat définitif		2 631.39		81 006.82		83 638.21

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à DOULEZON, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - doulezon (DE 2019 020)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 81 006.82

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	12 112.38
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	18 632.38
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	68 894.44
Résultat cumulé au 31/12/2018	81 006.82
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	81 006.82
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	81 006.82
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à DOULEZON, les jour, mois et an que dessus.

Vote du taux des taxes 2019 (DE 2019 021)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le taux des taxes voté en 2018 :

- Taxe foncière bâti : 18.15%
- Taxe foncière non bâti : 61.55%
- Taxe d'habitation : 14.88%

Il propose, pour l'année 2019, de ne pas appliquer d'augmentation.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents

VOTE le taux des taxes comme suit, pour l'année 2019 :

- Taxe foncière bâti : 18.15%
- Taxe foncière non bâti : 61.55%
- Taxe d'habitation : 14.88%

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

vote du budget 2019 (DE 2019 022)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif de l'année 2019 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement dépenses : 296 911.55€
- Section de fonctionnement recettes : 296 911.55€
- Section d'investissement dépenses : 202 115.13€
- Section d'investissement recettes : 202 115.13€

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents,

APPROUVE le Budget Primitif 2019 tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS (DE 2019 023)

Le Maire informe le conseil que l'indice d'indemnité du Maire et des Adjointes a évolué au 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, le Maire et les Adjointes seront indemnisés sur la base (en %) maximale de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Informations sur la part communale de la taxe d'aménagement qui concernent les constructions nouvelles ou les extensions et les aménagements.

FIN DE LA SEANCE A 20 HEURES 15.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,